

Créer une startup, combien ça coûte ?

Vous êtes entrepreneur·e ? Maddyness vous a concocté un véritable kit pour créer, faire grandir et même vendre votre startup. Du recrutement en passant par le financement de votre innovation, vous retrouverez astuces et bonnes pratiques pour vous sortir de ce labyrinthe qu'est l'entrepreneuriat. Dans cette fiche : quelques conseils pour bien se renseigner sur le coût de création d'une entreprise.

Temps de lecture : minute

5 août 2020

Too Long Didn't Read : ce qu'il faut retenir

- Comptez 400 euros pour vous acquitter des frais obligatoires
- Renseignez-vous aussi sur les formalités annexes, qui peuvent chiffrer jusqu'à plusieurs milliers d'euros
- Choisissez bien vos bureaux et considérez toutes vos options
- Anticipez les premières embauches pour que tout se passe au mieux

Acquittez-vous des frais obligatoires

Pour commencer, il vous faudra vous acquitter des frais de publication dans un journal d'annonces légales habilité par le département où se situe le siège social de l'entreprise. Comptez en moyenne 200 euros (230 pour une société anonyme ou une société par action simplifiée), en sachant que le montant varie selon les départements. Pour connaître les sites habilités, le gouvernement a mis à disposition un [moteur de](#)

recherche dédié.

Cette première étape est un pré-requis à une autre, tout aussi cruciale : l'immatriculation. Celle-ci doit impérativement se faire auprès de deux organismes : le registre du commerce et des sociétés (39,42 euros, incluant le dépôt d'actes) et le répertoire des métiers (en moyenne 130 euros mais cela peut encore une fois varier selon les départements). Enfin, il vous faudra effectuer la déclaration des bénéficiaires effectifs de la société sur le site Infogreffe, pour la somme de 23,62 euros.

> De la publication dans un journal d'annonce à la déclaration des bénéficiaires, vous devrez accomplir un certain nombre de formalités obligatoires. Coût total moyen : 400 euros

Renseignez-vous sur les formalités annexes

Si les formalités ci-dessus sont obligatoires, elles sont loin d'être les seules dépenses à prévoir au moment de créer sa startup. Il vous faudra aussi prendre en compte le coût des prestations accessoires proposées par les centres de formalités des entreprises mais aussi d'éventuels conseils de professionnels (avocats, experts-comptables, etc) dont les honoraires varient énormément. Ou encore le dépôt de votre marque (210 euros par internet, 250 euros en cas de dépôt papier).

Enfin, certaines formes sociales requièrent des démarches annexes spécifiques. C'est notamment le cas de la rédaction et de la publicité de la déclaration d'insaisissabilité pour les entrepreneurs individuels qui doit être établie devant un notaire et comporte plusieurs frais fixes :

- frais d'établissement de l'acte par le notaire : 139,93 €
- frais de formalités préalables ou postérieures à l'acte (demande de cadastres, extraits d'acte, attestations, états hypothécaires, copies

d'actes) : 419,79 €

- frais de demande de publication : 23,32 €
- selon les cas, frais d'établissement d'un état descriptif de division : 466,44 €

Idem pour la constitution et le dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine pour les entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (EIRL), qui vous coûtera 50,95 euros si elle n'est pas effectuée en même temps que les demandes d'immatriculation. Enfin, sachez qu'il est obligatoire de nommer un commissaire aux apports si la valeur d'un apport en nature dans une SARL ou une EURL dépasse 30 000 euros ou représente plus de la moitié du capital social. Ces honoraires sont généralement affichés sur le site du greffe du tribunal de commerce dont il relève.

> Renseignez-vous bien sur les éventuelles spécificités relatives à la forme sociale de votre entreprise et prévoyez les (nombreux) frais afférents : jusqu'à plusieurs milliers d'euros selon les partenaires dont vous vous attacherez les services

Choisissez bien vos bureaux

Les coûts immobiliers représentent le deuxième poste de dépenses pour une entreprise après les salaires, soit en moyenne 17 000 euros par an et par poste de travail. Aux premiers jours de votre startup, vous serez probablement tentés de limiter les coûts en vous installant chez vous. Mais très vite (on vous le souhaite), vous devrez vous offrir ainsi qu'à vos premiers employés des postes de travail dignes de ce nom.

Or les prix varient énormément entre la location d'un (ou plusieurs) poste(s) de travail dans un espace de coworking ou un incubateur et la

location de bureaux en propre. D'après le site [Café de la Bourse](#), comptez de 420 à 515 euros HT par mois à Paris pour la location d'un bureau et 300 euros par mois pour un poste de travail dans un espace de coworking à La Défense ou 200 euros par mois pour un poste de travail dans le 18ème arrondissement.

À Lyon, la différence est moins importante entre les deux types de structures puisque le prix moyen de la location d'un bureau est de 175 euros en moyenne, quand un espace de coworking se loue environ 190 euros par mois pour une personne. À Marseille, le prix des bureaux oscille lui entre 150 et 270 euros HT par mois, avec des places en espace de coworking pour une petite centaine d'euros par mois dans le centre.

Enfin, si votre startup est hébergée dans un incubateur, ce service sera la plupart du temps gratuit, au moins au début. En effet, la mise à disposition de locaux fait partie des services offerts en plus de l'accompagnement et du financement de prestations extérieures telles qu'une étude de marché ou le dépôt d'un brevet (généralement sur le principe d'une avance remboursable en cas de succès).

> De votre garage à la tour de la Défense, évaluez bien vos besoins pour ne pas dépenser inutilement vos sous (et n'oubliez pas que le télétravail est votre ami)

Anticipez les premières embauches

Qui dit expansion dit aussi premières embauches. Une étape cruciale dans la vie d'une startup, qui demande de bien réfléchir au contrat que vous proposerez à vos futurs collaborateurs, en fonction du montant des cotisations. Associé, freelance ou salarié en CDI, CDD ou apprentissage... Pour vous aider à y voir plus clair, le gouvernement a imaginé un

simulateur de coût d'embauche en ligne.

Il vous faudra aussi adhérer à une caisse de retraite complémentaire obligatoire et choisir entre l'Arrco pour les salariés et l'Agirc pour les salariés cadres. Vous aurez ensuite à régler des cotisations pour chaque salarié, qui varient selon le département et la convention collective de votre entreprise. Pour connaître le taux applicable, rendez-vous sur le site de l'Agirc-Arrco.

Enfin, vous devrez vous inscrire à un centre de médecine du travail : il vous faudra alors vous acquitter d'une cotisation annuelle (droit d'entrée par salarié + cotisation calculée au prorata du nombre de mois d'adhésion) et de frais complémentaires comme pour les visites médicales (obligatoire pour chaque salarié). Tous ces frais varient selon les organismes, mais comptez en moyenne une centaine d'euros par visite.

> Les premières embauches sont cruciales et peuvent représenter un poste de dépenses conséquent pour une jeune entreprise : prenez bien le temps de les préparer pour éviter de vous retrouver en infraction et accueillir au mieux vos nouveaux collaborateurs.